BANQUE DE FRANCE/COMMISSION BANCAIRE

Paris, le 3 février 2004

Communiqué de presse

Première réunion du Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS)

Le 5 novembre 2003, la Commission européenne a adopté une décision¹ instituant le Comité européen des contrôleurs bancaires (Committee of European Banking Supervisors - CEBS). Cette décision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, et le nouveau comité a tenu sa première réunion le 29 janvier.

Le CEBS exercera les fonctions d'un comité de niveau 3 pour le secteur bancaire, dans le cadre du « processus Lamfalussy ».

Le comité a pour mission de :

- conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci dans le délai qu'elle peut lui impartir en fonction de l'urgence du sujet traité, soit de sa propre initiative, notamment sur les projets de mesures d'exécution à élaborer dans le domaine des activités bancaires.
- contribuer à l'application cohérente des directives européennes et à la convergence des pratiques prudentielles des États membres dans toute la Communauté.
- améliorer la coopération en matière de contrôle prudentiel, notamment par l'échange d'informations.

Le CEBS est composé de hauts représentants des autorités de contrôle bancaire et des banques centrales de l'Union européenne. Les pays adhérents à l'UE y participeront en qualité d'observateurs jusqu'au 1^{er} mai 2004 et les pays de l'EEE qui ne sont pas membres de l'UE en qualité d'observateurs de façon permanente.

Le Comité est présidé par M. José-María Roldán (Banco de España, Espagne). La vice-présidente est Mme Danièle Nouy (Commission Bancaire, France). La Présidence est assistée d'un « Bureau » composé de M. Andres Ittner (Oesterreichische Nationalbank, Autriche), M. Helmut Bauer (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Allemagne) et Mme Kerstin af Jochnick (Finansinspektionen, Suède). Le Secrétariat du Comité sera situé à Londres, Royaume-Uni.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél.: 01 42 92 39 00 – Télécopie: 01 42 60 36 82 Internet: http://www.bangue-france.fr

¹ Elle peut être consultée sur le site Internet, à l'adresse suivante: www.europa.eu.int.